

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Assurances Multirisques Ittihad

AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La société Assurances Multirisques Ittihad-AMI, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Juin 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Abderrazek GABSI (Générale d'Expertise et de Management –GEM) et M Chiheb GHANMI (GAC-CPA International).

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 1

ACTIFS	Brut 31/12/2021	Amort. & Prov. 31/12/2021	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
AC1-Actifs incorporels				
AC12-Concessions, brevets, licences, marques	2 203 575	1 975 938	227 637	230 451
AC13-Fonds commercial	1 059 832	553 876	505 956	1 235 072
	3 263 407	2 529 814	733 593	1 465 523
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	6 424 715	4 587 965	1 836 750	1 987 517
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	2 026 518	1 164 164	862 354	875 992
AC23-Acomptes versés et immobilisations en cours	107 586		107 586	107 586
	8 558 819	5 752 129	2 806 690	2 971 095
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	73 841 282	7 517 197	66 324 085	67 705 659
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323-Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 233 481	3 272 351	4 096 142
AC324-Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000		18 600 000	20 066 300
AC33-Autres placements financiers	348 493 187	6 374 185	342 119 002	216 435 151
AC331-Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	33 860 600	5 002 157	28 858 443	30 085 249
AC332-Obligations et autres titres à revenus fixes	234 085 797	500 000	233 585 797	170 827 691
AC334-Autres prêts	11 804 850	722 028	11 082 822	10 770 272
AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	68 741 940	150 000	68 591 940	4 751 939
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	462 211		462 211	476 381
	447 902 512	17 124 863	430 777 649	308 779 633
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	563 149		563 149	530 588
AC520-Provision d'assurance vie	7 533 244		7 533 244	6 662 204
AC530-Provision pour sinistres vie	518 642		518 642	326 833
AC531-Provision pour sinistres non vie	14 578 529		14 578 529	11 906 605
	23 193 564		23 193 564	19 426 230
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 115 174		1 115 174	1 161 589
AC612-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	77 126 805	65 002 372	12 124 433	18 944 658
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	27 745 453	11 806 308	15 939 145	17 569 225
AC62-Créances nées d'opérations de réassurance	4 626 257	3 425 665	1 200 592	1 012 621
AC63-Autres créances	17 093 785	737 544	16 356 241	16 655 336
AC631-Personnel	705 007		705 007	653 477
AC632-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	12 425 235	26 780	12 398 455	12 582 599
AC633-Débiteurs divers	3 963 543	710 764	3 252 779	3 419 260
	127 707 474	80 971 889	46 735 585	55 343 429
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses	2 630 600	608 767	2 021 833	2 930 938
AC72-Charges reportées				
AC721-Frais d'acquisition reportés	9 158 757		9 158 757	9 359 017
AC722-Autres charges à répartir	3 361 713	2 698 018	663 695	
AC73-Comptes de régularisation Actif	11 613 601	79 138	11 534 463	9 506 205
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	11 198 716	79 138	11 119 578	8 335 179
AC733-Autres comptes de régularisation	414 885		414 885	1 171 026
	26 764 671	3 385 923	23 378 748	21 796 160
Total des Actifs	637 390 447	109 764 618	527 625 828	409 782 070

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN ARRÊTÉ AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 2

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
CP1-Capital social	87 391 790	40 983 736
CP2-Réserves et primes liées au capital	46 694 230	286 176
CP3-Résultats reportés	-184 804 791	-185 429 432
CPR-Réserve spéciale de réévaluation	44 410 222	44 410 222
CPTP-Titres participatifs	75 000 000	35 000 000
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	68 691 451	-64 749 298
CP6-Résultat de l'exercice	1 766 521	624 641
Total capitaux propres avant affectation	70 457 972	-64 124 657
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts		
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	5 334 941	4 789 117
	5 334 941	4 789 117
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310-Provisions pour primes non acquises	53 584 145	54 379 898
PA320-Provisions assurances vie	35 823 735	30 098 168
PA330-Provision pour sinistres vie	4 881 310	4 532 399
PA331-Provision pour sinistres non vie	325 313 418	347 394 031
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	278 519	1 206 442
PA340-Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	4 727	10 968
PA361-Autres provisions techniques non vie	187 148	
	420 073 002	437 621 906
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	10 139 048	8 629 840
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	4 278 530	5 172 740
PA63-Autres dettes	12 214 899	10 601 370
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	291 375	233 125
PA632-Personnel	27 919	38 405
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 208 403	7 963 735
PA634-Créditeurs divers	3 687 202	2 366 105
	16 493 429	15 774 110
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	5 127 436	7 091 754
PA72- Dettes envers les établissements bancaires et financiers		
	5 127 436	7 091 754
Total des passifs	457 167 856	473 906 727
Total des capitaux propres et des passifs	527 625 828	409 782 070

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE NON VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

آمي للتأمين
AMI Assurances

ANNEXE 3

Désignation	Opérations brutes 31/12/2021	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	134 687 879	-6 168 561	128 519 318	136 321 555
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	795 752	32 561	828 313	3 474 133
Sous-total 1	135 483 631	-6 136 000	129 347 631	139 795 688
PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	11 300 482		11 300 482	13 550 744
PRNV2- Autres produits techniques				
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-115 551 627	2 018 845	-113 532 782	-105 682 490
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	22 080 613	2 671 924	24 752 537	5 062 787
Sous-total 2	-93 471 014	4 690 769	-88 780 245	-100 619 703
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	-187 148		-187 148	5 148 533
CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes	-113 100		-113 100	21 821
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-25 799 206		-25 799 206	-23 054 775
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-65 000		-65 000	108 544
CHNV 43- Frais d'administration	-8 329 997		-8 329 997	-11 281 626
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		1 149 021	1 149 021	1 026 471
Sous-total 3	-34 194 203	1 149 021	-33 045 182	-33 201 386
CHNV5- Autres charges techniques	-12 622 835		-12 622 835	-18 815 610
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non v	6 195 813	-296 210	5 899 603	5 880 087

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA RÉASSURANCE VIE
ARRÊTÉ AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

أمي للتأمين
AMI Assurances

ANNEXE 4

Désignation	Opérations brutes 31/12/2021	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
PRV1- Primes				
PRV 11- Primes émises et acceptées	8 209 080	-1 306 423	6 902 657	2 083 757
Sous-total 1	8 209 080	-1 306 423	6 902 657	2 083 757
PRV2- Produits des placements				
PRV 21- Revenus des placements	1 735 483		1 735 483	1 682 619
PRV 22- Produits des autres placements				
PRV 23- Reprises de corrections de valeurs sur placements	68 922		68 922	43 018
PRV 24- Profits provenant de la réalisation des placements	346		346	24 798
Sous-total 2	1 804 751		1 804 751	1 750 435
CHV1- Charges de sinistres				
CHV 11- Montants payés	-2 667 350	605 079	-2 062 271	-1 622 045
CHV 12- Variation de la provision pour sinistres	-348 911	191 809	-157 102	-300 589
Sous-total 3	-3 016 261	796 888	-2 219 373	-1 922 634
CHV2- Variation des autres provisions techniques				
CHV 21- Provisions d'assurance vie	-5 725 567	871 040	-4 854 527	952 159
CHV 22- Autres provisions techniques				
Sous-total 4	-5 725 567	871 040	-4 854 527	952 159
CHV3- Participations aux bénéfices et ristournes				
CHV4- Frais d'exploitation				
CHV 41- Frais d'acquisition	-1 823 552		-1 823 552	-687 085
CHV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-135 260		-135 260	41 912
CHV 43- Frais d'administration	-112 268		-112 268	-125 478
CHV 44- Commissions reçues des réassureurs		374 470	374 470	231 884
Sous-total 5	-2 071 080	374 470	-1 696 610	-538 767
CHV5- Autres charges techniques	-531 636		-531 636	-393 072
CHV9- Charges de placement				
CHV 91- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-404 394		-404 394	-372 831
CHV 92- Corrections de valeur sur placements	-283 204		-283 204	-215 640
CHV 93- Pertes provenant de la réalisation des placements	-28 997		-28 997	-3 586
Sous-total 6	-716 595		-716 595	-592 057
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance)	-2 047 308	735 975	-1 311 333	1 339 821

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
ARRÊTÉ AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

أمي للتأمين
AMI Assurances

ANNEXE 5

Désignation	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
RTNV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	5 899 603	5 880 087
RTV- Sous-total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-1 311 333	1 339 821
PRNT1- Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11- Revenus des placements	18 113 777	17 278 434
PRNT12- Produits des autres placements		
PRNT13- Reprises de corrections de valeurs sur placements	719 358	441 744
PRNT14- Profits provenant de la réalisation des placements	3 612	254 644
Sous-total 1	18 836 747	17 974 822
CHNT1- Charges des placements		
CHNT11- Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-4 220 787	-3 828 514
CHNT12- Corrections de valeur sur placements	-2 955 884	-2 214 359
CHNT13- Pertes provenant de la réalisation des placements	-302 653	-36 827
Sous-total 2	-7 479 324	-6 079 700
CHNT2- Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-11 300 482	-13 550 746
PRNT2- Autres produits non techniques	230 000	16 806
CHNT3- Autres charges non techniques	-2 786 366	-4 620 623
Résultat provenant des activités ordinaires	2 088 845	960 467
CHNT41- Impôts exigibles	-322 024	-330 526
CHNT42- Impôts différés		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	1 766 821	629 941
CHNT5- Pertes extraordinaires	-300	-5 300
Résultat net de l'exercice	1 766 521	624 641
Effets des modifications comptables		
Résultat net de l'exercice après modifications comptables	1 766 521	624 641

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS AU 31/12/2021
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 6

DÉSIGNATIONS	31/12/2021	31/12/2020
HB1- Engagements reçus	291 375	233 125
HB2- Engagements donnés		
HB21- Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22- Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24- Autres engagements donnés	107 586	107 586
HB3- Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4- Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

ANNEXE 7

DÉSIGNATION	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'exploitation :		
Encaissements des primes reçues des assurés	138 945 879	160 256 725
Sommes versées pour paiement des sinistres	-109 129 255	-95 564 519
Commissions versées aux intermédiaires	-16 329 804	-18 834 390
Encaissements des sinistres pour cessions	67 745	
Décaissements des primes pour cessions	-3 629 349	-1 547 649
Commissions recues des cessions	261 191	
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-21 802 055	-19 495 182
Variation des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-287 403 991	-85 361 240
Encaissements liés à la cession de placements financiers	163 384 302	84 008 686
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-24 983 062	-18 749 357
Produits financiers reçus	11 615 823	12 011 547
Autres mouvements	15 703 696	-14 651 114
Flux de trésorerie affectés à (ou provenant de) l'exploitation	-133 298 880	2 073 507
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-550 220	-647 830
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	123 888	
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-426 332	-647 830
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Encaissements suite à l'émission d'actions	92 816 108	
Encaissements Titres participatifs	40 000 000	
Décaissements Billets de trésorerie		
Distribution Dividendes		
Augmentations/Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	132 816 108	
Variation de trésorerie	-909 104	1 425 677
Trésorerie au début de l'exercice	3 539 704	2 114 027
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 630 600	3 539 704

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

IV. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

I- Informations Générales

Dénomination sociale : Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances
Siège social : Cité des Pins - Zone Nord Est - Les Berges du Lac II - Tunis
Numéro Immatriculation au Registre National des Entreprises : 0845686P
Téléphone : +216 70 026 000
Fax : +216 71 268 400
Email : courrier@assurancesami.com
Site web : www.assurancesami.com

La société « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » a été créée en 2003 sous la forme d'une société mutuelle. Elle a pour objet, en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou des conventions d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurance.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun, versés par les adhérents de l'AMI depuis sa création jusqu'à la date du 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 octobre 2014 a décidé la transformation de la société mutuelle « Assurances Mutuelles Ittihad - AMI » en société anonyme sous la dénomination « Société d'Assurances Multirisques Ittihad » avec le nom commercial « AMI Assurances », et ce, avec un capital social de 13 220 560 DT réparti en 13 220 560 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar l'action.

Le capital social initial de 13 220 560 DT provient de :

- La conversion d'une partie du fonds des adhérents d'un montant de 1 735 140 DT, ayant donné lieu à l'émission de 1 735 140 actions de 1 DT chacune. Le reliquat du fonds, soit un montant de 4 814 942 DT, a été logé dans les autres capitaux propres ;
- L'émission de 1 570 000 actions en numéraire d'une valeur nominale de 1 DT chacune, au prix d'émission de 20 DT l'action. La prime d'émission en découlant s'est élevée à 29 830 000 DT ;
- L'incorporation d'une partie de la prime d'émission dans le capital d'un montant de 9 915 420 DT ayant donné lieu à l'émission de 9 915 420 actions d'une valeur nominale unitaire de 1 DT et l'attribution de 3 nouvelles actions gratuites pour chaque action ancienne détenue.

La Société a également changé de dénomination sociale pour devenir « Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances ».

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 octobre 2015 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 5 288 224 DT pour le porter de 13 220 560 DT à 18 508 784 DT, et ce, par l'émission de 5 288 224 actions nouvelles au prix de 6,250 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 5,250 DT de prime d'émission. Ces actions ont été souscrites selon la parité de deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes et ont été libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2017 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 627 196 DT pour le porter de 18 508 784 DT à 23 135 980 DT, et ce, par l'émission de 4 627 196 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 17 847 756 DT, pour le porter de 23 135 980 DT à 40 983 736 DT, et ce, par l'émission de 17 847 756 actions gratuites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05 août 2021 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 46 408 054 DT, pour le porter de 40 983 736 DT à 87 391 790 DT, et ce, par l'émission de 87 391 790 actions ordinaires en numéraire.

La société « AMI Assurances » est régie par le Code des Assurances qui a été promulgué par la loi n°92-24 du 09 mars 1992, telle que complétée par la loi n°94-10 du 31 janvier 1994, la loi n°97-24 du 28 avril 1997, la loi n°2002-37 du 1^{er} avril 2002, la loi n°2005-86 du 15 août 2005 et la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014.

La société « AMI Assurances » fournit ses produits et services à travers 132 agences, 41 courtiers et 2 succursales répartis sur tout le territoire Tunisien.

II- Faits marquants de l'exercice

1- Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2021 :

- La conduite, sous l'égide du Comité Général des Assurances (CGA), du projet de mise en place d'une nouvelle circulaire relative aux obligations de communication sur le rapport annuel par les compagnies d'assurance (DOCIN), visant notamment l'optimisation et l'automatisation du processus de communication au CGA (réf : article 60 du Code des Assurances) ;
- Le projet de révision des méthodes de calcul des délais moyens d'indemnisation (réf : circulaire 258 2010 du Comité Général des Assurances). Ce projet vise l'amélioration de la qualité des services rendus à la clientèle ;
- L'entrée en exploitation au niveau de la FTUSA, depuis mai 2021, d'une plateforme de gestion des PV de sinistres automobiles, à laquelle les compagnies d'assurance accèdent en temps réel, afin de consulter et télécharger les PV qui les concernent ;
- La poursuite, au niveau de la FTUSA, du projet de mise en place d'une plateforme d'échange des recours inter-compagnies, avec l'accompagnement d'un cabinet externe.

2- L'activité de la société « AMI Assurances » :

• Production :

Branche	31/12/2021	Part %	31/12/2020	Part %
Auto	124 754 657	87,3%	130 553 939	90,3%
Vie	8 209 080	5,7%	3 396 609	2,4%
Groupe	4 592 129	3,2%	4 963 392	3,4%
Incendie	2 186 364	1,5%	2 355 701	1,6%
Risques divers	1 507 024	1,1%	1 417 435	1,0%
Transport	1 252 036	0,9%	1 330 116	0,9%
Risques spéciaux	395 669	0,3%	512 385	0,4%
Total	142 896 959	100,0%	144 529 577	100,0%

Au cours de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires de la société « AMI Assurances » a atteint un montant de 142,9 MD, contre un montant de 144,5 MD au cours de l'exercice 2020, soit une diminution de 1,6 MD (-1,1%) qui provient essentiellement de la diminution des primes émises de la branche Automobile du fait du maintien d'une politique de souscription sélective.

L'évolution de la structure du portefeuille s'explique essentiellement par :

- L'amélioration de l'assurance Vie de 3,5 % en passant de 2,4 % en 2020 à 5,7 % en 2021 ;
- La baisse de de l'assurance Auto de 3,0 % en passant de 90,3% en 2020 à 87,3% en 2021.

• Sinistres :

Branche	31/12/2021	Part %	31/12/2020	Part %
Auto	109 202 671	92,1%	99 028 022	92,7%
Groupe	4 248 138	3,6%	4 713 860	4,4%
Vie	3 016 262	2,5%	2 093 630	2,0%
Transport	1 377 000	1,2%	272 122	0,3%
Risques divers	411 309	0,4%	491 190	0,5%
Incendie	181 986	0,2%	172 376	0,2%
Risques spéciaux	130 523	0,1%	14 493	0,0%
Total	118 567 889	100,0%	106 785 693	100,0%

Les sinistres réglés (y compris FDGD) totalisent 118 567 889 DT en 2021, contre 106 785 693 DT en 2020, soit une augmentation de 11% qui provient principalement de la hausse des règlements de la branche Automobile de 10 174 649 DT. Cet accroissement des règlements s'explique par l'accélération de la liquidation des sinistres et le retour à un rythme normal des activités d'indemnisation en 2021, par comparaison avec l'exercice 2020.

• Placements :

- Les placements totalisent, au 31 décembre 2021, un montant net de 430 777 650 DT, contre 308 779 633 DT au 31 décembre 2020, soit une progression de 39,5% ;

- Les revenus des placements totalisent 20 641 498 DT au cours de l'exercice 2021, contre 19 725 257 DT au cours de l'exercice 2020, soit une progression de 4,6%.

- **Réassurances :**

Les soldes des réassurances Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2021 respectivement à (296 210) DT et 735 976 DT, contre (2 192 400) DT et (300 243) au 31/12/2020.

III- Principes et Méthodes Comptables

A. NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

A-1- Déclaration de conformité

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables Tunisiennes, tels que définis par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

B. BASES DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique, à l'exception des biens immobiliers et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

C. MÉTHODES COMPTABLES PERTINENTES

C-1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs de transfert ou d'acquisition) à l'exception des terrains et des constructions qui ont été évalués à leur juste valeur (selon des rapports établis par un expert indépendant en immobilier).

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

- Constructions	2%
- Fonds commercial	3%
- Agencements et aménagements	10%
- Matériel et mobilier de bureau	5%
- Matériel informatique	15%
- Matériel de transport	20%
- Logiciels	33%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement, tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

C-2 : Les placements

C-2-1- Les placements immobiliers

Les terrains et les constructions figurent au bilan à leur valeur comptable nette. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'usage déterminée par un expert en immobilier. Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C-2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons du Trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition

hors frais accessoires sur achat et hors coupons courus à l'achat.

▪ Évaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

▪ Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C-3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance, les créances subrogées aux entreprises d'assurance et les autres créances, telles que décrites comme suit :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA ...) ;
- Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes ;
- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance enregistrent les créances sur les compagnies d'assurance ;
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les primes à annuler, appelées également provision pour annulation de primes, sont comptabilisées lors de chaque inventaire. Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler ne sont pas affectées précisément à un ou plusieurs assurés déterminés mais sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances n°24 /2017 du 29 mars 2017, comme suit :

- Les créances sur les assurés (siège et succursales), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2019 et antérieures	100%
2020	20%
2021	0%

- Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers), selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2021 et antérieure	100%
--------------------	------

- Les créances subrogées aux entreprises d'assurance sont provisionnées, selon leur ancienneté, aux taux suivants :

2019 et antérieures	100%
2020	20%
2021	0%

- Les créances contentieuses, les chèques et les effets impayés sont provisionnées en totalité.

C-4 : Les provisions techniques

C-4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie

- Les provisions mathématiques :

Les provisions mathématiques correspondent, à la date d'inventaire, à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuair e et en respect de l'arrêté du Ministre des Finances du 05 janvier 2009.

- Provision pour sinistres à payer :

Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de la société « AMI Assurances » envers les assurés/bénéficiaires au titre des sinistres survenus, rachats et arrivées à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier et tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

- Provision pour frais de gestion vie :

Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers. Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

C-4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non-vie

- Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, du terme du contrat. Cette provision est calculée par application de la méthode du prorata temporis, telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- Provisions pour sinistres à payer :

Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente. Les provisions techniques sont évaluées par références à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 et aux normes comptables sectorielles.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion calculée en appliquant un taux de frais de 5%.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n°258 de l'année 2010.

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- Provision pour risques en cours :

Pour évaluer cette provision, on calcule pour chacune des catégories d'assurances, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent, des frais d'administration autres que ceux immédiatement engagés et des frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, et on rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises. Si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

- Provision d'égalisation :

Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires, permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux, notamment la grêle, l'assurance-crédit et l'assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent

technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisations d'assurance de l'exercice.

C-4-3 : Dérogations relatives aux provisions techniques

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, et de la norme comptable NC 29 relatives aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence des informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers :

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :

Cette provision correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative. L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision de manière fiable ;

- Provision pour participation aux bénéfices (vie) :

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles ;

- Provision pour égalisation vie :

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

C-5- Les revenus

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C-6- Les charges par destination

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

La comptabilité analytique vient compléter la comptabilité générale. Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

La ventilation des charges par destination se présentent comme suit :

- **Charges d'acquisition des contrats :**

Les frais d'acquisition correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurance. Ils comprennent tant les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition et les frais d'ouverture de dossiers ou d'admission des contrats d'assurance dans le portefeuille, que les frais indirectement imputables, tels que les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien des bureaux occupés par le service commercial, les frais de publicité et de marketing, les commissions d'acquisition et les frais des réseaux commerciaux.

- **Frais d'administration des contrats :**

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, de gestion des participations aux bénéfices et de ristournes et de réassurance acceptée et cédée. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais de publicité ou les frais administratifs liés à l'établissement des contrats, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnisations, l'établissement des contrats, les commissions de gestion et d'encaissement et les frais de contentieux liés aux primes.

- **Frais de gestion des sinistres :**

Les frais de gestion des sinistres correspondent aux frais internes et externes occasionnés par le traitement des dossiers sinistres (ouverture des dossiers, évaluation, règlement). Ils comprennent en particulier les frais de personnel, les frais d'entretien et des fournitures des bureaux occupés par le service des indemnités, les frais de contentieux et les commissions comptabilisées au titre de la gestion des sinistres.

▪ **Frais de gestion des placements :**

Les frais de gestion des placements correspondent aux frais internes et externes occasionnés par l'activité de gestion des placements. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part d'entretien du local occupé par le service financier, les dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs, les moins-values sur réalisation des placements, les commissions bancaires et les pertes de change.

▪ **Autres charges techniques :**

Les autres charges techniques correspondent aux frais internes et externes qui exceptionnellement ne peuvent être affectés ni directement ni par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations définies par la norme comptable applicable.

C-7- Affectation des produits nets des placements

Les produits nets des placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes [(provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2].

C-8- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

C-9- Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

La société « AMI Assurances » utilise la méthode de l'impôt exigible. La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt dû au titre de la période. Comptabilisé à la date de clôture, ce montant ne tient pas compte de l'impôt futur, même si cet impôt naît d'opérations rattachées à la période close.

IV- Notes sur le Bilan

AC1- Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique est de 733 593 DT au 31/12/2021, contre 1 465 523 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (731 930) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Amort. cumulé 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Logiciels	2 203 575	1 975 938	227 637	230 451
Fonds commercial	1 059 832	553 876	505 956	1 235 072
Total en DT	3 263 407	2 529 814	733 593	1 465 523

AC2- Actifs corporels d'exploitation

Le solde net de cette rubrique est de 2 806 690 DT au 31/12/2021, contre 2 971 095 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (164 405) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Amort. cumulé 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
AAI	3 172 967	1 717 165	1 455 802	1 500 044
Matériel de transport	1 045 572	991 859	53 713	160 752
Matériel informatique	2 206 176	1 878 941	327 234	326 721
Matériel et mobilier de bureau	2 026 518	1 164 164	862 355	875 992
Dépôts et cautionnements	107 586	-	107 586	107 586

Total en DT	8 558 819	5 752 129	2 806 690	2 971 095
--------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

AC3- Placements

Les placements nets totalisent 430 777 649 DT au 31/12/2021, contre 308 779 633 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 121 998 016 DT ; ils se composent comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Amort. & Prov. 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Terrains et constructions	73 841 282	7 517 197	66 324 085	67 705 659
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 233 481	3 272 351	3 949 598
Actions, autres titres à revenus variables et parts dans les FCP	33 860 600	5 002 157	28 858 443	30 231 794
Obligations et autres titres à revenus fixes	234 085 797	500 000	233 585 797	170 827 691
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000	-	18 600 000	20 066 300
<u>Sous-total obligations et titres à revenu fixe</u>	<u>366 893 511</u>	<u>16 252 835</u>	<u>350 640 677</u>	<u>292 781 042</u>
Autres dépôts et prêts	81 009 001	872 028	80 136 973	15 998 591
Total en DT	447 902 512	17 124 863	430 777 649	308 779 633

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'Annexe 8.

AC31- Terrains et constructions

Le solde net de ce poste s'élève à 66 324 085 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Amort. cumulé 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021
Terrain B. Abdessalem Sfax	116 899	-	116 899
Immeuble B. Abdessalem Sfax	180 331	50 865	129 466
Terrain et immeuble Lac 2 Tunis	61 886 605	5 711 578	56 175 027
Terrain 15 Rue Mauritanie Tunis	1 035 000	-	1 035 000
Immeuble 15 Rue Mauritanie Tunis	2 430 099	453 517	1 976 582
Garage Rue Menzel Bourguiba Tunis	505 336	83 980	421 356
Délégation Sfax	2 802 825	493 085	2 309 740
Délégation Sousse	1 625 443	274 064	1 351 379
Délégation Bizerte	1 318 383	233 383	1 085 000
Délégation Gabès	1 074 191	144 751	929 440
Local Nabeul	458 106	64 547	393 559
Construction en cours Rue Menzel Bourguiba	8 064	-	8 064
Action immobilière MAE	400 000	7 427	392 573
Total en DT	73 841 282	7 517 197	66 324 085

À compter du 31/12/2017, les biens immobiliers ont été évalués à leur valeurs réelles issues d'expertises directes et indépendantes. En effet, par dérogation au modèle du coût historique prévu par les normes comptables tunisiennes (version applicable au 31/12/2017), la société « AMI Assurances » a procédé à la réévaluation des biens immobiliers à leur juste valeur à cette date.

Le recours au modèle de la réévaluation à la juste valeur est motivé par :

- La recherche à présenter une information plus fidèle sur la valeur économique des placements immobiliers et, par conséquent, à rehausser les qualités de pertinence et de fiabilité des états financiers ;
- La reconnaissance par la norme internationale IAS 16 du modèle de la réévaluation à la juste valeur pour l'évaluation des immobilisations postérieurement à leur comptabilisation initiale ;
- L'adhésion à une tendance de plus en plus croissante qui converge vers d'adoption du modèle de réévaluation.

La plus-value de réévaluation a été déterminée sur la base d'une évaluation faite par un expert judiciaire. Ladite évaluation a été jugée raisonnable et acceptable par le CGA à la suite de la consultation des services concernés

du Ministère des Domaines de l'État et des Affaires Foncières.

La réévaluation, effectuée au 31/12/2017, après la constatation des amortissements de l'exercice 2017, n'a pas eu d'effet sur le résultat de cet exercice. La plus-value de réévaluation, estimée à 44,410 millions de dinars a été comptabilisée en majorant la valeur brute des immobilisations en contrepartie d'un compte de réserve spéciale de réévaluation aux capitaux propres.

AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation

Le solde net de ce poste s'élève à 3 272 351 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Général Assistance	1 099 833	-	1 099 833	1 099 833	-
GMP	105 999	105 999	-	-	-
Résidence CAP BON S.A.	500 000	-	500 000	492 543	7 457
Japanese Motors Company - JMC	2 400 000	2 400 000	-	577 477	-577 477
Al Hidaya Agricole	2 400 000	727 482	1 672 518	1 926 289	-253 771
Total en DT	6 505 832	3 233 481	3 272 351	4 096 142	-823 791

AC324 - Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises

Le solde net de ce poste a passé de 20 066 300 DT au 31/12/2020 à 18 600 000 DT au 31/12/2021, soit une baisse de (1 466 300) DT.

AC331- Actions et autres titres à revenus variables et part dans les FCP

Le solde net de ce poste s'élève à 28 858 443 DT au 31/12/2021, contre 30 085 249 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (1 226 806) DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et les actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles « AMI Assurances » n'exerce ni un contrôle, ni une influence notable. Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Actions cotées	10 042 613	2 088 100	7 954 513	8 049 046	-94 533
Actions non cotées	5 973 450	2 635 347	3 338 103	3 340 291	-2 188
SICAV obligataire	10 369	-	10 369	174 384	-164 015
Fonds commun de placement	17 834 168	278 710	17 555 458	18 521 528	-966 070
Total en DT	33 860 600	5 002 157	28 858 443	30 085 249	-1 226 806

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 233 585 797 DT au 31/12/2021, contre 170 827 691 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 62 758 106 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse ; elle se décompose comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Emprunts obligataires	93 349 358	500 000	92 849 358	54 712 260	38 137 098
Bons du Trésor et assimilés	65 736 439	-	65 736 439	75 115 431	-9 378 992
Comptes de dépôts placements	75 000 000	-	75 000 000	41 000 000	34 000 000
Total en DT	234 085 797	500 000	233 585 797	170 827 691	62 758 106

AC334- Autres Prêts

Le solde net de cette rubrique s'élève à 11 082 822 DT au 31/12/2021, contre 10 770 272 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 312 550 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Val. nette 31/12/2021	Val. nette 31/12/2020	Variation
Prêts au Personnel	7 113 262	112 028	7 001 233	6 991 024	10 210
Prêt Société Hôtelière et Immobilière (AMILCAR)	350 000	350 000	-	-	-
Prêt Groupement Mutualiste pour la Prévoyance (GMP)	60 000	60 000	-	-	-
Prêt Recall Holding	4 081 588	-	4 081 588	3 779 248	302 340
Prêt Polyclinique du Cap Bon (PCB S.A.)	200 000	200 000	-	-	-
Total en DT	11 804 850	722 028	11 082 822	10 770 272	312 550

AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Le solde net de cette rubrique s'élève à 68 591 940 DT au 31/12/2021, contre 4 751 939 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (63 840 001) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Dépôt auprès de la TGT	4 041 913	150 000	3 891 913	4 751 939	-860 026
Pensions livrées / BTA	64 700 027	-	64 700 027	-	64 700 027
Total en DT	68 741 940	150 000	68 591 940	4 751 939	63 840 001

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Le solde net de cette rubrique s'élève à 462 211 DT au 31/12/2021.

La répartition pour chaque catégorie de placements, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques se présente comme suit :

Désignations	Valeur brute 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Placements admis en représentation des provisions techniques
Terrains et constructions d'exploitation	73 841 282	66 324 085	66 324 085
Placements dans les entreprises liées et participations :			
- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	6 505 832	3 272 351	3 272 351
- Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation	18 600 000	18 600 000	18 600 000
Autres placements financiers :			
- Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	33 860 600	28 858 443	28 858 443
- Obligations et autres titres à revenu fixe	234 085 797	233 585 797	233 585 797
- Autres prêts	11 804 850	11 082 821	
- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (*)	71 372 540	70 613 773	66 721 860
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	462 211	462 211	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques	23 567 236	23 567 236	23 567 236
Total en DT	474 100 348	456 366 718	440 929 772

(*) Comprendent des BTA souscrits en pensions livrées à hauteur de 64 700 027 DT au 31-12-2021 (liquidés en 2022).

Le taux de représentations des engagements techniques, en prenant en considération les placements en pensions livrées, s'établit à 105% au 31/12/2021.

AC5- Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 23 193 564 DT au 31/12/2021, contre 19 426 230 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 3 767 334 DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020	Variation
Provision pour primes non acquises	563 149	530 588	32 561
Provision d'assurances vie	7 533 244	6 662 204	871 040
Provision pour sinistres vie	518 642	326 833	191 809
Provision pour sinistres non vie	14 578 529	11 906 605	2 671 924
Total en DT	23 193 564	19 426 230	3 767 334

AC6- Créances

Les créances nettes des provisions totalisent 46 735 585 DT au 31/12/2021, contre 55 343 429 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (8 607 844) DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Val. nette 31/12/2021	Val. nette 31/12/2020	Variation
Primes acquises et non émises	1 115 174	-	1 115 174	1 161 589	-46 415
Créances nées d'opérations d'assurance directe	77 126 805	65 002 372	12 124 433	18 944 658	-6 820 225
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	27 745 453	11 806 308	15 939 145	17 569 225	-1 630 080
Créances nées d'opérations de réassurance	4 626 257	3 425 665	1 200 592	1 012 621	187 971
Autres créances	17 093 785	737 544	16 356 241	16 655 336	-299 095
Total en DT	127 707 474	80 971 889	46 735 585	55 343 429	-8 607 844

AC611- Primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 115 174 DT au 31/12/2021, contre 1 161 589 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (46 415) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Groupe	110 958	162 457
Incendie	43 199	51 086
Risques divers	83 509	67 534
Risques spéciaux	34 202	26 425
Vie	21 832	30 640
Automobile	734 781	734 606
Transport	86 693	88 841
Total en DT	1 115 174	1 161 589

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 12 124 433 DT au 31/12/2021 contre 18 944 658 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (6 820 226) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Primes à annuler (a)	-3 374 721	-	-3 374 722	-2 722 794	-651 928
Agences-Succursales (b)	80 501 527	65 002 372	15 499 155	21 667 452	-6 168 298
Total en DT	77 126 805	65 002 372	12 124 433	18 944 658	-6 820 226

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à (3 374 722) DT au 31/12/2021, contre (2 722 794) DT au 31/12/2020.

À partir de 2019, les primes retournées au siège sont intégrées dans le calcul des provisions pour créances douteuses, alors que la provision pour primes à annuler est calculée en utilisant une méthode statistique basée sur les annulations historiques.

(b) Agences-succursales

Ce poste présente un solde brut compensé de 80 501 527 DT au 31/12/2021. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des intermédiaires.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur nette de cette rubrique s'élève à 15 939 145 DT au 31/12/2021, contre 17 569 225 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (1 630 080) DT ; elle se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Comptes de liaison	27 745 453	11 806 308	15 939 145	17 569 225	-1 630 080
Total en DT	27 745 453	11 806 308	15 939 145	17 569 225	-1 630 080

Le solde brut de ce poste s'élève à 27 745 453 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Compagnie	Au 31/12/2021
Compte de liaison STAR	6 086 877
Compte de liaison ASTREE	994 027
Compte de liaison COMAR	2 687 080
Compte de liaison GAT	2 127 884
Compte de liaison MAE	2 410 012
Compte de liaison CARTE	547 537
Compte de liaison CTAMA-MGA	2 985 184
Compte de liaison MAGHREBIA	1 114 565
Compte de liaison LLOYD	1 352 263
Compte de liaison BH Assurances	417 374
Compte de liaison BIAT Assurances	665 316
Compte de liaison BUAT	442 493
Compte de liaison EL AMANA TAKAFUL	358 132
Compte de liaison ATTAKAFULIA	249 256
Compte de liaison ZITOUNA TAKEFUL	372 626
Compte de liaison COMPAGNIE ETRANGERE	208 826
Compte de liaison FGA	2 677 141
Compte de liaison CORIS	9 050
Prévision de recours matériel	2 039 810
Total en DT	27 745 453

AC62- Créances nées d'opérations de réassurance

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 200 592 DT au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
BEST RE	2 902 344	2 902 344	-	-
Divers réassureurs	1 723 913	523 321	1 200 592	1 012 621
Total en DT	4 626 257	3 425 665	1 200 592	1 012 621

AC63- Autres créances

Le solde net de cette rubrique s'élève à 16 356 241 DT au 31/12/2021, contre 16 655 336 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (299 095) DT ; il s'analyse comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Personnel	705 007	-	705 007	653 477	51 530
État, impôts et taxes	12 425 235	26 780	12 398 455	12 582 599	-184 144
Débiteurs divers	3 963 543	710 764	3 252 779	3 419 260	-166 481
Total en DT	17 093 785	737 544	16 356 241	16 655 336	-299 095

AC7- Autres éléments d'actif

AC71- Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde net de cette rubrique s'élève à 2 021 833 DT au 31/12/2021, contre 2 930 938 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (909 105) DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020	Variation
Effets et chèques en caisse	3 533 787	-	3 533 787	2 749 727	784 061
Banques	-935 402	608 767	-1 544 170	137 044	-1 681 214
Caisses	32 215	-	32 215	44 167	-11 952
Total en DT	2 630 600	608 767	2 021 833	2 930 938	-909 105

AC721- Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 9 158 757 DT au 31/12/2021, contre 9 359 017 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (200 260) DT.

AC73- Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 534 463 DT au 31/12/2021, contre 9 506 205 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 2 028 258 DT ; il se détaille comme suit :

Désignations	Montant brut 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Intérêts courus et non échus AC73	11 198 716	79 138	11 119 578	8 335 179
Charges payées ou comptabilisées d'avance	414 885	-	414 885	1 171 026
Total en DT	11 613 601	79 138	11 534 463	9 506 205

CP - ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Les mouvements des capitaux propres de la Société pour l'exercice clos le 31-12-2021 se présentent comme suit :

Eléments	Capital social	Réserve légale	Primes et autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Titres participatifs	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2019	23 135 980	1 254 345	16 879 587	44 410 222	35 000 000	-155 485 122	-29 944 309	-64 749 296
Affectation de la perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-29 944 309	29 944 309	-
Augmentation du capital par incorporation de réserves	17 847 756	-968 169	-16 879 587	-	-	-	-	-
Bénéfice de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	624 641	624 641
Soldes au 31 décembre 2020	40 983 736	286 176	-	44 410 222	35 000 000	-185 429 432	624 641	-64 124 657
Affectation du bénéfice de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	624 641	-624 641	-
Bénéfice de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	1 766 521	1 766 521
Augmentation du capital en numéraire	46 408 054	-	46 408 054	-	-	-	-	92 816 108
Emission de titres participatifs	-	-	-	-	40 000 000	-	-	40 000 000
Soldes au 31/12/2021	87 391 790	286 176	46 408 054	44 410 222	75 000 000	-184 804 791	1 766 521	70 457 972

PA2- Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 5 334 941 DT au 31/12/2021, contre 4 789 117 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 545 824 DT ; elles se décomposent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite (*)	2 446 107	1 941 422	504 685
Provision pour autres avantages postérieurs à l'emploi (*)	1 214 391	1 212 233	2 158
Provision pour litiges	444 284	405 303	38 981
Provision pour autres risques et charges	1 230 159	1 230 159	-
Total en DT	5 334 941	4 789 117	545 824

(*) La société « AMI Assurances » a procédé à la comptabilisation d'un passif non courant relatif aux indemnités de départ à la retraite et aux frais d'assistance médicale qui seront encourus après l'activité du salarié (sous la forme d'une provision pour avantages postérieurs à l'emploi).

Le principe de comptabilisation d'une provision pour avantages du personnel est consacré par le Système Comptable des Entreprises en Tunisie chaque fois que la Société ait une obligation actuelle d'encourir de tels coûts en rapport avec la période de service passée par le salarié dans la Société. Le problème concerne notamment les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite, assistance médicale après le départ à la retraite, etc.). Toutefois, le Système Comptable des Entreprises en Tunisie manque d'une norme traitant des avantages du personnel (dans toutes leurs catégories) à l'instar de la norme comptable internationale IAS 19.

C'est pour cette raison que les entreprises tunisiennes se basent sur les prescriptions de cette IFRS pour la comptabilisation des différentes catégories de charges de personnel dont, en particulier, les avantages postérieurs à l'emploi. Le principe est que l'engagement de la Société au titre des indemnités de départ à la retraite et des frais d'assistance médicale après le départ à la retraite soit étalé sur la période d'activité du salarié et ne soit pas constaté au moment où celui-ci bénéficie effectivement de ces avantages, et ce, conformément au principe du rattachement des charges au produits.

L'engagement de la société « AMI Assurances » se traduit par la comptabilisation d'un passif social : *Provision pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi*. L'estimation de cette provision (ou de ce passif non courant) est effectuée sur la base des droits aux avantages prévus par les textes et accords applicables et d'hypothèses actuarielles concernant notamment :

- Le taux d'évolution des salaires ;
- La mortalité du personnel pendant et après l'activité ;
- L'incapacité et les départs anticipés à la retraite ;
- La rotation du personnel ;
- Le taux d'actualisation financière.

Les hypothèses retenues par la société « AMI Assurances » pour l'estimation des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Indemnité de départ à la retraite	Six mensualités calculées sur la base du dernier salaire toutes indemnités comprises
Autres avantages postérieurs à l'emploi	La prime d'assurance de l'année en cours déterminée conformément au terme du contrat d'assurance groupe
Taux d'évolution des salaires	6%
Probabilité de départ préalable à la retraite	1%
Taux d'actualisation financière IDR	9,9%
Taux d'actualisation financière des autres avantages postérieur à l'emploi	9,5%
Espérance de vie	75 ans

- **Répartition de l'effectif du personnel**

L'effectif total est de 280 employés, dont 275 titulaires et 5 contractuels. La répartition de l'effectif du personnel de la société « AMI Assurances » fin 2021 se présente comme suit :

Éléments	Effectifs
Cadres de Direction	128
Cadres Supérieurs	90
Personnel d'Encadrement	23
Agents d'Exécution	30
Agents de Service	9
Total	280

PA3- Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 420 073 002 DT au 31/12/2021, contre 437 621 906 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (17 548 904) DT ; elle se décompose comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provision pour primes non acquises	53 584 145	54 379 898	-795 753
Provision mathématique vie (a)	35 823 735	30 098 168	5 725 567
Provision pour sinistres à payer vie	4 881 310	4 532 399	348 911
Provision pour sinistres à payer non vie (b)	325 313 418	347 394 031	-22 080 613
Autres provisions techniques (c)	470 394	1 217 410	-747 016
Total en DT	420 073 002	437 621 906	-17 548 904

Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'Annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société « AMI Assurances » a appliqué les dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 05/01/2009, modifiant l'arrêté du 27/02/2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

(b) Provision pour sinistres à payer non vie

La provision pour sinistres à payer se détaille comme suit au 31/12/2021 :

Branche	Montant au 31/12/2021
Incendie	3 716 762
Transport	2 246 757
Risques divers	3 925 133
Risques spéciaux	859 759
Automobile	312 018 751
Groupe	2 546 256
Total en DT	325 313 418

(c) *Autres provisions*

Les autres provisions se détaillent comme suit au 31/12/2021 :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes non vie	278 519	1 206 442	-927 923
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes vie	4 727	10 968	-6 241
PREC	187 148	-	187 148
Total en DT	470 394	1 217 410	-747 016

PA5- Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont augmenté de 1 509 208 DT pour passer de 8 629 840 DT au 31/12/2020 à 10 139 048 DT au 31/12/2021.

Cette rubrique, qui comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la société « AMI Assurances », se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dettes pour dépôt de primes	563 149	530 588	32 561
Dettes pour dépôt de sinistre	9 575 899	8 099 252	1 476 647
Total en DT	10 139 048	8 629 840	1 509 208

PA6- Autres dettes

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurance s'élèvent à 4 278 530 DT au 31/12/2021, contre 5 172 740 DT au 31/12/2020, soit une diminution de (894 210) DT.

PA63- Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 12 214 899 DT au 31/12/2021, contre 10 601 370 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 1 613 529 DT ; elles s'analysent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	291 375	233 125	58 250
Personnel	27 919	38 405	-10 486
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 208 403	7 963 735	244 668
Créditeurs divers	3 687 202	2 366 105	1 321 097
Total en DT	12 214 899	10 601 370	1 613 529

PA7 - Autres passifs

PA71- Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif ont passé de 7 091 754 DT au 31/12/2020 à 5 127 436 DT au 31/12/2021, soit une diminution de (1 964 318) DT s'analysant comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provision pour congés payés	1 320 357	1 015 050	305 307
Produits constatés d'avance	549 745	203 575	346 170
Charges à payer	3 257 334	5 873 129	-2 615 795
Total en DT	5 127 436	7 091 754	-1 964 318

V- Notes sur les Comptes de Résultats

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie, nettes de réassurances, totalisent 129 347 631 DT en 2021, contre 139 795 688 DT en 2020, soit une diminution nette de (10 448 057) DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Primes émises et acceptées	134 687 879	-6 168 561	128 519 318	136 321 555	-7 802 237
Variation de la PPNA	795 752	32 561	828 313	3 474 133	-2 645 820
Total en DT	135 483 631	-6 136 000	129 347 631	139 795 688	-10 448 057

PRNT3- Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat, ont passé de 13 550 744 DT en 2020 à 11 300 482 DT en 2021, soit une diminution de (2 250 262) DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie, nette de réassurances, totalisent 88 967 393 en 2021, contre 95 471 170 DT en 2020, soit une diminution de (6 503 777) DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Sinistres payés	-115 551 627	2 018 845	-113 532 782	-105 682 490	-7 850 292
Variation de la PSAP	22 080 613	2 671 924	24 752 537	5 062 787	19 689 750
PREC	-187 148	-	-187 148	5 148 533	-5 335 681
Total en DT	-93 658 162	4 690 769	-88 967 393	-95 471 170	6 503 777

CHNV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie nets totalisent 33 045 182 DT en 2021, contre 33 201 386 DT en 2020, soit une diminution de (156 204) DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Frais d'acquisition	-25 799 206		-25 799 206	-23 054 775	-2 744 431
Variation des frais d'acquisition reportés	-65 000		-65 000	108 544	-173 544
Frais d'administration	-8 329 997		-8 329 997	-11 281 626	2 951 629
Commissions reçues des réassureurs		1 149 021	1 149 021	1 026 471	122 550
Total en DT	-34 194 203	1 149 021	-33 045 182	-33 201 386	156 204

CHNV5- Autres charges techniques non vie

Les autres charges techniques non vie nettes totalisent 12 622 835 DT en 2021, contre 18 815 610 DT en 2020, soit une diminution de (6 192 775) DT s'analysant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Dotation provision pour dépréciation des créances douteuses	-4 954 217	-	-4 954 217	-11 816 442	6 862 225
Autres charges	-7 668 618	-	-7 668 618	-6 999 168	-669 450
Total en DT	-12 622 835	-	-12 622 835	-18 815 610	6 192 775

PRV1- Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie, nettes de réassurances, ont passé de 2 083 757 DT en 2020 à 6 902 657 DT en 2021, soit une augmentation nette de 4 818 900 DT.

PRV2- Produits des placements

Les produits des placements vie ont passé de 1 750 435 DT en 2020 à 1 804 751 DT en 2021, soit une augmentation de 54 316 DT.

CHV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie nettes totalisent 2 219 373 DT en 2021, contre 1 922 634 DT en 2020, soit une augmentation de 296 739 DT ; elles se détaillent comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Sinistres payés	-2 667 350	605 079	-2 062 271	-1 622 045	-440 226
Variation de la PSAP	-348 911	191 809	-157 102	-300 589	143 487
Total en DT	-3 016 261	796 888	-2 219 373	-1 922 634	-296 739

CHV2- Variation des autres provisions techniques

La rubrique « Variation de la provision d'assurance vie » a passé de 952 159 DT en 2020 à (4 854 527) DT en 2021, soit une diminution de (5 806 686) DT.

CHV4- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie nets totalisent 1 696 610 DT en 2021, contre 538 767 DT en 2020, soit une augmentation de 1 157 843 DT s'expliquant comme suit :

Désignations	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations
Frais d'acquisition	-1 823 552	-	-1 823 552	-687 085	-1 136 467
Variation des frais d'acquisition reportés	-135 260	-	-135 260	41 912	-177 172
Frais d'administration	-112 268	-	-112 268	-125 478	13 210
Commissions reçues des réassureurs	-	374 470	374 470	231 884	142 586
Total en DT	-2 071 080	374 470	-1 696 610	-538 767	-1 157 843

CHV5- Autres charges techniques vie

Les autres charges techniques vie totalisent 531 636 DT en 2021, contre 393 072 DT en 2020, soit une augmentation de 138 564 DT.

CHV9- Charges des placements

Les charges des placements ont passé de 592 057 DT en 2020 à 716 595 DT en 2021, soit une augmentation de 124 538 DT.

RTNV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie

Le résultat technique non-vie est passé d'un bénéfice de 5 880 087 DT en 2020 à un bénéfice de 5 899 603 DT en 2021, soit une amélioration de 19 516 DT.

RTV- Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie

Le résultat technique vie est passé d'un bénéfice de 1 339 821 DT en 2020 à une perte de (1 311 333) DT en 2021, soit une diminution de (2 651 154) DT.

PRNT1- Produits des placements

Les revenus des placements à l'état de résultat ont passé de 17 974 822 DT en 2020 à 18 836 747 DT en 2021, soit une augmentation de 861 925 DT.

CHNT1- Charges des placements

Les charges des placements totalisent 7 479 324 DT en 2021, contre 6 079 700 DT en 2020, soit une augmentation de 1 399 624 DT.

- Répartition des charges par nature en charges par destination

Les charges par nature totalisent 54 452 097 DT en 2021, contre 59 978 369 DT en 2020, soit une variation de 5 526 272 DT ; elles se répartissent comme suit :

Désignations	Exercice 2021	Exercice 2020	Variations
CHNV41 - Frais d'acquisition non vie	25 799 206	23 054 775	2 744 431
CHV41 - Frais d'acquisition vie	1 823 552	687 085	1 136 467
CHNV43 - Frais d'administration non vie	8 329 997	11 281 626	-2 951 629
CHV43 - Frais d'administration vie	112 268	125 479	-13 211
CHNV11 - Frais de gestion sinistres non vie	4 545 341	4 863 064	-317 723
CHV11 - Frais de gestion sinistres vie	91 311	83 652	7 659
CHNV5 - Autres charges techniques non vie	12 622 835	18 815 610	-6 192 775
CHV5 - Autres charges techniques vie	531 636	393 072	138 564
CHNT1 - Frais de gestion des placements non vie	571 866	614 194	-42 328
CHV9 - Frais de gestion des placements vie	24 085	59 812	-35 727
Total en DT	54 452 097	59 978 369	-5 526 272

Les charges par nature se décomposent comme suit :

Désignations	Exercice 2021	Exercice 2020	Variations
Salaires et compléments de salaires	16 963 962	15 403 829	1 560 133
Charges sociales	3 674 750	3 006 691	668 059
Autres charges	277 338	101 106	176 232
Sous-total des charges de personnel	20 916 050	18 511 626	2 404 424
Commissions	14 181 027	17 115 465	-2 934 438
STEG, SONEDE, Carburant	601 273	418 225	183 048
Imprimés et fournitures	585 571	696 465	-110 894
Loyers	126 245	48 177	78 068
Entretiens et réparations	947 789	425 564	522 225
Assurances	1 059 367	833 295	226 072
Honoraires	1 542 165	1 319 563	222 602
Formations	412 962	288 269	124 693
Contributions organismes professionnels	601 625	677 576	-75 951
Publicités	545 144	1 212 248	-667 104
Missions, réceptions et déplacements	149 763	109 909	39 854
Transport du personnel	243 918	147 839	96 079
Subventions	1 488 497	1 017 314	471 183
Frais de poste et de télécommunications et frais bancaires	494 453	388 321	106 132
Jetons de présence et autres rémunérations	178 733	418 250	-239 517
Impôts et taxes	2 921 691	2 831 737	89 954
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 972 677	12 741 635	-5 768 958
Autres frais généraux	483 147	776 891	-293 744
Total en DT	54 452 097	59 978 369	-5 526 272

- Répartition des primes brutes émises par zone géographique

Les primes émises et acceptées proviennent entièrement du marché local ; elles se répartissent par zone géographique comme suit :

Zone	Montant
Grand Tunis	76 504 356
Sfax	20 568 086
Sousse	19 273 973
Bizerte	15 082 051
Gabès	12 166 837
Total en DT	143 595 303

VI- Note sur les Parties Liées

1. Informations sur les engagements

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue en novembre 2018 entre la société « AMI Assurances » et la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP en date du 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé a été consentie par la société « AMI Assurances » pour un montant de 60 000 DT, remboursable à l'issue d'une période de deux ans, avec application d'un intérêt calculé au TMM, soit 3,16% à l'époque.

Ladite convention de compte courant a été renouvelée le 01/04/2014, et ce, après règlement des intérêts courus jusqu'au 31/03/2014. L'intégralité de l'avance demeure remboursable à l'expiration d'une période de deux ans, et portera intérêts au TMM, soit 4,72% à l'époque. À l'échéance, soit le 01/04/2018, aucun remboursement en intérêts ou en principal n'a été effectué et ladite convention n'a pas été renouvelée.

- L'état des emprunts obligataires souscrits par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2021 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2009	1 000 000	-	31/03/2009	30/06/2021	5,40%
BNA UFGA 2011	1 000 000	-	26/05/2011	26/05/2021	6,20%
BNA 2016	8 000 000	-	18/10/2016	19/10/2021	7,40%
BNA 2017-1	500 000	-	10/03/2017	15/02/2021	7,40%
BNA 2017-2	5 000 000	1 000 000	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2018-1	2 500 000	-	22/07/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	1 000 000	-	30/07/2018	11/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500 000	-	31/07/2018	11/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500 000	-	09/08/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500 000	-	09/08/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2019-1	4 000 000	3 200 000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1 000 000	800 000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2 000 000	1 600 000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3 500 000	2 800 000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1 500 000	1 200 000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA 2021-1	8 000 000	8 000 000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
Total en DT	40 500 000	18 600 000			

- L'état des comptes à terme souscrits par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2021 :

Désignations	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2020	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	35 000 000	35 000 000	28/01/2021	26/01/2026	7%
CAT BNA	40 000 000	40 000 000	30/12/2021	17/02/2022	7%
CAT BNA	35 000 000	-	23/10/2020	28/01/2021	6,80%
CAT BNA	3 000 000	-	16/01/2020	16/01/2021	11,81%
Total en DT	113 000 000	75 000 000			

- En 2018, la société « AMI Assurances » a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8 000 068 DT ;
- L'état des pensions livrées adossées à des BTA souscrites par la société « AMI Assurances » auprès de la BNA Bank se présente comme suit au 31/12/2021 :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
Pension Livrée / BTA	61 999 490	-	15/11/2021	25/11/2021	6,24%
Pension Livrée / BTA	59 999 260	59 999 260	29/11/2021	28/02/2022	7,24%
Total en DT	121 998 750	59 999 260			

2. Les garanties, les sûretés réelles et les cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçus : Néant

3.2. Donnés :

Les participations directes avec la société « AMI assurances » se présentent comme suit :

Éléments	Capital social	Part « AMI » en DT	Part « AMI » en %
GMP	360 000	120 000	33%
Général Assistance	1 050 020	210 000	20%
Résidence Cap Bon S.A.	2 000 000	500 000	25%
Société Japanese Motors Company (JMC)	12 000 000	2 400 000	20%
Sté Al Hidayat Agricole S.A	10 000 000	2 400 000	24%

4. Relations commerciales

4.1. Le chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2021 s'élève à 758 736 DT et se détaille comme suit :

Désignations	Exercice 2021
Groupe HBG	103 840
Groupe VERMEG	545 110
UGTT	88 601
JMC	21 186
Total en DT	758 736

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles ou financières ou d'autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3. Les prestations de services reçues ou fournies :

4.3.1. Reçues

- La société « AMI Assurances » est locataire auprès de l'UGTT d'un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 560 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société « AMI Assurances » ;
- La société « AMI Assurances » est locataire auprès de l'UGTT d'un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 586 DT (hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la société « AMI Assurances » ;
- La société « AMI Assurances » a conclu en 2012 une convention de délégation de gestion, renouvelable annuellement par tacite reconduction, portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société « Groupement Mutualiste pour la Prévoyance - GMP » dans laquelle la société « AMI Assurances » est membre de son conseil d'administration. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - ✓ 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la société « AMI Assurances » au cours de l'exercice clos précédant celui au titre duquel les échéances sont dues,
 - ✓ 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par la société « AMI Assurances » au cours de l'exercice clos précédant celui au titre duquel les échéances sont dues.

4.3.2. Fournies

- La société « AMI Assurances » a mis gratuitement à la disposition de l'UGTT un appartement à usage de bureau sis à Tunis, 25 Avenue de Paris, qu'elle a pris en location moyennant un loyer mensuel de 447 DT (hors TVA).

VII- Notes sur l'État des Flux de Trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté à l'Annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

La synthèse de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2021 se présente comme suit :

Désignations	2021	2020	Variation
Trésorerie au début de l'exercice	3 539 704	2 114 027	1 425 677
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	-133 298 880	2 073 507	-135 372 387
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-426 332	-647 830	221 498
Trésorerie provenant des activités de financement	132 816 108	-	132 816 108
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 630 600	3 539 704	-909 104

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignations	2021	2020	Variation
Effets et chèques en caisse	3 533 788	2 749 727	784 061
Banques	-935 402	745 811	-1 681 213
Caisses	32 215	44 166	-11 951
Total en DT	2 630 600	3 539 704	-909 104

VIII- Note sur le Décompte Fiscal

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL 2021

Résultat net après modifications comptables (R1)	2 088 845
I. Réintégrations	
Amortissements non déductibles	-
Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9CV	-
Cadeaux et frais de réception excédentaires	126 673
Commissions, courtages, ristournes commerciales ou non vacations et honoraires non déclarés	-
Dons et subventions excédentaires ou non déclarés	1 010 057
Jetons de présence excédentaires	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres cotés	390 804
Dotations aux provisions pour dépréciation des FCP	232 894
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAV	230
Dotations aux provisions pour dépréciation des SICAR	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions et titres non cotés	1 211 929
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 786 366
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	5 577 387
Impôts directs et taxes assimilées supportés au lieu et de personnes étrangères au titre des redevances	-
Pertes de change non réalisées	-
Taxe sur les voyages	-
Réduction d'actif d'impôt (diminution du crédit IS de la société)	-
Impôt sur les sociétés	-
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	-
Abandon de créances non déductibles	-
Total des réintégrations	11 336 340
Résultat fiscal avant déduction des provisions (R2)	13 425 185
II. Déductions	
Déduction des provisions :	
- Pour créances douteuses	-
- Pour dépréciation des actions cotées en bourse	-
Total (max 50% de R2)	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement FCP	28 141
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement SICAV	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement SICAR	-
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement titres cotés	149 728
Reprises sur provisions non admises en déduction initialement titres non cotés	532 495
Reprises sur provision pour dépréciation des créances	94 632
Gains de change non réalisés	-
Total des déductions	804 997
Résultat fiscal après déduction des provisions & avant déduction des amortissements (R3)	12 620 189
III. Déduction des amortissements différés et déficits reportés	
Réintégration des amortissements de l'exercice	168 933
Déduction des déficits reportés	184 804 791
Déduction de l'amortissement de l'exercice	-
Déduction des amortissements réputés différés en périodes déficitaires	-
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements (R4)	- 172 015 669
IV. Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	
Dividendes	715 638
Plus-value de cession des actions cotées	-
Intérêts des placements en devises	-
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R5)	-
Résultat fiscal après déduction des bénéfices provenant de l'exploitation (R6)	
Déductions au titre des dégrèvements fiscaux	-

Dégrèvement 1 (Limite de 100%)

Dégrèvement 2 (Limite de 100%)

Dégrèvement 3 (Limite de 100%)

Total des déductions au titre des dégrèvements

Résultat imposable	-
Arrondi au dinar inférieur	-
IS à payer (35%)	-
Minimum d'IS 20%	-
Montant max à investir 35%	-
Min d'impôt (0,2% CA)	322 024
Gain en impôt	-
Redevance 3%	-
Contribution Sociale de Solidarité (CSS)	300
Total (IS + CSS)	322 324

IX- Note sur l'Approbation des États Financiers

Les états financiers de la société « AMI Assurances » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, ont été approuvés par le Conseil d'Administration et l'autorisation de leur publication a été donnée le 17 mai 2022.

V. ANNEXES

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif
au cours de l'exercice clos le 31-12-2021

Annexe 8

Désignations	Valeur brute					Amortissements et provisions								VCN Cloture
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Réévaluation	A la cloture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la cloture		
						Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
Actifs incorporels :														
Concessions, brevets, licences, marques	2 035 715	167 860	-		2 203 575	1 805 264		170 674				1 975 938		227 637
Fonds commercial	1 836 332	115 389	891 888		1 059 832	601 260		102 869		150 253		553 876		505 956
Total actifs incorporels	3 872 047	283 248	891 888	-	3 263 407	2 406 524	-	273 543	-	150 253	-	2 529 814	-	733 593
Actifs corporels d'exploitation :														
Installations techniques et machines	6 107 857	316 858			6 424 715	4 120 340		469 913		2 288		4 587 965		1 836 750
Autres installations, outillage et mobilier	1 961 016	65 502			2 026 518	1 085 024		79 140				1 164 164		862 354
Dépôts et cautionnements	107 586	-	-		107 586	-								107 586
Total actifs corporels d'exploitation	8 176 459	382 360	-	-	8 558 819	5 205 364	-	549 053	-	2 288	-	5 752 129	-	2 806 690
Placements :														
Terrains et constructions d'exploitation	73 441 282	-	-		73 441 282	6 128 195		1 381 573				7 509 769	-	65 931 514
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées	400 000				400 000		7 429					7 429		392 571
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	10 042 613				10 042 613	1 747 023		390 805		149 728		-	1 988 100	8 054 513
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	119 132	466 198	585 330		-									-
Autres parts d'OPVCM	18 650 508	2 760 374	3 566 345		17 844 538	73 727		233 124		28 141		-	278 711	17 565 827
Titres non cotés	5 973 450				5 973 450	2 879 704		380 681		525 039		-	2 735 347	3 238 103
Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 505 832				6 505 832	2 409 690		831 248		7 457		-	3 233 481	3 272 351
Obligations et autres titres à revenu fixe	171 327 691	147 280 047	84 521 941		234 085 797	500 000						-	500 000	233 585 797
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	20 066 300	8 000 000	9 466 300		18 600 000								-	18 600 000
Autres prêts	11 380 272	1 865 550	1 440 972		11 804 850	610 000		112 028				-	722 028	11 082 821
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	4 979 855	129 001 824	65 239 739		68 741 940	227 916				77 916		-	150 000	68 591 940
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	476 380	649 745	663 913		462 211							-	-	462 211
Total placements	323 363 316	290 023 738	165 484 541	-	447 902 512	6 128 195	8 455 489	1 381 573	1 947 886	-	788 280	7 509 769	9 615 095	430 777 649
Total Général	335 411 822	290 689 346	166 376 429	-	459 724 739	13 740 084	8 455 489	2 204 169	1 947 886	152 541	788 280	15 791 712	9 615 095	434 317 932

État récapitulatif des placements au 31-12-2021

Annexe 9

Désignation	Valeur brute	Valeur nette
Placements immobiliers	73 433 218	65 923 450
Placements immobiliers en cours	8 064	8 064
Parts et actions dans les sociétés immobilières non cotées	400 000	392 571
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	10 042 613	8 054 513
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenus fixes	-	-
Autres parts d'OPCVM	17 844 538	17 565 827
Titres non cotés	12 479 282	6 510 455
Obligations et autres titres à revenus fixes	234 085 797	233 585 797
Bons et obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises	18 600 000	18 600 000
Prêts hypothécaires	-	-
Autres prêts et effets assimilés	11 804 850	11 082 821
Dépôts auprès des entreprises cédantes	462 211	462 211
Autres dépôts	68 741 940	68 591 940
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Total placements	447 902 512	430 777 649
Montant des placements admis à la représentation des provisions techniques	457 791 374	417 362 537
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	23 567 236	23 567 236

ÉTAT DES RÉGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER

Annexe 10

Année d'inventaire	Exercice de surveillance						
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2018							
Règlements cumulés	76 222 432	68 524 926	54 067 004	24 861 462			
Provisions pour sinistres	25 407 152	54 798 072	88 297 497	128 081 734			
Total charges des sinistres	101 629 583	123 322 998	142 364 500	152 943 195			
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400			
% sinistres / primes acquises	75,89%	82,42%	94,00%	89,50%			

Année d'inventaire	Exercice de surveillance						
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2019							
Règlements cumulés	86 416 527	90 133 789	84 036 427	63 475 469	21 703 973		
Provisions pour sinistres	19 844 293	34 858 868	59 868 085	81 626 940	111 360 132		
Total charges des sinistres	106 260 820	124 992 657	143 904 512	145 102 409	133 064 105		
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390		
% sinistres / primes acquises	79,34%	83,54%	95,02%	84,91%	81,90%		

Année d'inventaire	Exercice de surveillance						
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2020							
Règlements cumulés	90 478 356	98 260 312	100 997 937	85 001 844	48 812 193	13 693 293	
Provisions pour sinistres	13 801 065	22 892 668	38 387 706	57 448 079	75 852 256	99 324 217	
Total charges des sinistres	104 279 421	121 152 980	139 385 643	142 449 923	124 664 449	113 017 511	
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	147 628 907	
% sinistres / primes acquises	77,86%	80,97%	92,04%	83,36%	76,73%	76,56%	

Année d'inventaire	Exercice de surveillance						
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2021							
Règlements cumulés	93 574 262	104 223 822	112 393 569	103 333 089	71 616 628	38 619 664	16 324 648
Provisions pour sinistres	10 296 474	17 240 781	26 942 566	38 256 438	53 475 087	55 419 880	100 706 606
Total charges des sinistres	103 870 736	121 464 603	139 336 135	141 589 527	125 091 715	94 039 544	117 031 254
Primes acquises	133 925 022	149 623 091	151 447 024	170 882 400	162 464 390	144 656 215	135 483 631
% sinistres / primes acquises	77,56%	81,18%	92,00%	82,86%	77,00%	65,01%	86,38%

Ventilation des charges et des produits des placements
Exercice clos le 31-12-2021

Annexe 11

Eléments	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou avec un lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 092 906	1 092 906	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenus des participations		19 059 823	19 059 823	PRNT12 + PRV22
Revenus des autres placements		45 420	45 420	PRNT2
Autres revenus financiers		443 349	443 349	
Total produits des placements		20 641 498	20 641 498	
Intérêts		3 991 776	3 991 776	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		59 110	59 110	CHNT3
Autres frais	831 248	3 313 786	4 145 034	CHV91 + CHNT11
Total charges des placements	831 248	7 364 672	8 195 920	

Résultat technique par catégorie d'assurance vie - Exercice 2021

Libellés	Annexe 12	
	Temporaires décès et capitalisation	Total
Primes	8 209 080	8 209 080
Charges de prestations	-3 016 261	-3 016 261
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-5 725 567	-5 725 567
Solde de souscription	-532 748	-532 748
Frais d'acquisition	-1 823 552	-1 823 552
Autres charges de gestion nettes	-779 164	-779 164
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-2 602 716	-2 602 716
Produits nets de placements	1 088 156	1 088 156
Solde financier	1 088 156	1 088 156
Primes cédées et/ou retrocédées	-1 306 423	-1 306 423
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	605 079	605 079
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	1 062 849	1 062 849
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	374 470	374 470
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	735 975	735 975
Résultat technique	-1 311 333	-1 311 333
Informations complémentaires :		
Montant des rachats	81 670	81 670
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-
Provisions techniques brutes à la clôture	40 709 771	40 709 771
Provisions techniques brutes à l'ouverture	34 641 535	34 641 535

Résultat technique par catégorie d'assurance non vie - Exercice 2021

Libellés	Annexe 13						
	Incendie	Transport	Risq. Divers	Risq. Spx	Automobile	Groupe	Total
Primes acquises	2 063 164	1 199 277	1 465 310	296 970	125 866 781	4 592 129	135 483 631
Primes émises	2 186 364	1 252 036	1 507 024	395 669	124 754 657	4 592 129	134 687 879

Variation des primes non acquises	-123 200	-52 759	-41 714	-98 699	1 112 124	-	795 752
Charges de prestations	-585 354	-514 978	-1 467 331	-672 236	-85 055 824	-5 362 439	-93 658 162
Prestations et frais payés	-181 986	-1 377 000	-411 309	-130 523	-109 202 671	-4 248 138	-115 551 627
Charges des provisions pour prestations et diverses	-403 368	862 022	-1 056 022	-541 713	24 146 847	-1 114 301	21 893 465
Solde de souscription	1 477 810	684 299	-2 021	-375 266	40 810 957	-770 310	41 825 469
Frais d'acquisition	-457 069	-541 955	-317 207	-56 613	-23 633 728	-792 634	-25 799 206
Autres charges de gestion nettes	-458 095	-219 227	-208 028	-153 427	-19 298 553	-680 502	-21 017 832
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-915 164	-761 182	-525 235	-210 040	-42 932 281	-1 473 136	-46 817 038
Produits nets de placements	153 609	97 439	109 454	41 305	10 841 103	57 572	11 300 482
Participations aux résultats	-	-6 959	-	-	-	-106 141	-113 100
Solde financier	153 609	90 480	109 454	41 305	10 841 103	-48 569	11 187 382
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	1 839 182	1 772 533	730 651	253 125	1 573 071	-	6 168 562
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	-126 646	-1 161 194	-207 130	-102 581	-421 294	-	-2 018 845
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-654 064	158 552	-1 163 767	-321 460	-723 746	-	-2 704 485
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	-592 896	-327 895	-161 856	-66 375	-	-	-1 149 022
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	465 576	441 996	-802 102	-237 291	428 031	0	296 210
Résultat technique	250 679	-428 399	384 300	-306 710	8 291 748	-2 292 015	5 899 603
Informations complémentaires :							
Provisions pour primes non acquises clôture	1 853 673	527 969	405 333	887 536	49 909 634	0	53 584 145
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 730 472	475 210	363 619	788 838	51 021 758	0	54 379 898
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 716 762	2 246 757	3 925 133	859 759	312 018 751	2 546 255	325 313 418
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	3 313 394	3 295 927	2 869 111	318 046	336 165 598	1 431 954	347 394 031
Autres provisions techniques clôture	-	187 148	-	-	-	-	187 148
Autres provisions techniques ouverture	-	-	-	-	-	-	-

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers arrêtés au 31/12/2021
Catégorie : Vie

Annexe 15

Libellés	Rattachement	Total
Primes	PRV 1 1°colonne	8 209 080
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-3 016 261
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-5 725 567
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1°colonne	-
Solde de souscription		-532 748
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-1 823 552
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-779 164
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-2 602 716
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	1 088 156
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1°colonne	-
Solde financier		1 088 156
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2°colonne	-1 306 423
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2°colonne	605 079
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2°colonne	1 062 849
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2°colonne	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2°colonne	374 470
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		735 975
Résultat technique		-1 311 333
Informations complémentaires :		
Montants des rachats Vie		81 670
Intérêts techniques bruts de l'exercice		-
Provisions techniques brutes à la clôture		40 709 771
Provisions techniques brutes à l'ouverture		34 641 535
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers arrêtés au 31/12/2021
Catégorie : Non Vie



Annexe 16

Libellés	Raccordement	Total
Primes acquises		135 483 631
Primes émises	PRNV11 1°colonne	134 687 879
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	795 752
Charges de prestations		-93 658 162
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-115 551 627
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	21 893 465
Solde de souscription		41 825 469
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-25 799 206
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-21 017 832
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-46 817 038
Produits nets de placements	PRNT3	11 300 482
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-113 100
Solde financier		11 187 382
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	6 168 562
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	-2 018 845
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	-2 704 485
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	-
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	-1 149 022
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		296 210
Résultat technique		5 899 603
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises clôture		53 584 145
Provisions pour primes non acquises ouverture		54 379 898
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		325 313 418
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		347 394 031
Autres provisions techniques clôture		187 148
Autres provisions techniques ouverture		-
A déduire :		
Provisions devenues exigibles		



AMI ASSURANCES
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Société "AMI Assurances",

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Assurances Multirisques Ittihad - AMI Assurances (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 70.457.972 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1.766.521 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des provisions techniques :

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 420.073.002 DT, représentent le poste le plus important du passif.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Compte tenu de l'importance du poids de ces provisions au bilan et de l'impact de leur variation sur le résultat net, ainsi que du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré leur évaluation comme étant un point clé de l'audit.

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions ;
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la Société, retraçant les données historiques et servant de base à l'estimation des provisions ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des IBNeR et des IBNyR ;
- Analyser le dénouement de la provision pour sinistres de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistres ;
- Examiner un échantillon de dossiers sinistres de différentes branches d'assurance, conformément aux dispositions de la circulaire du CGA n° 2010-258 ;
- Prendre connaissances des travaux effectués par l'actuaire contrôleur.

La Société a procédé à l'audit approfondi des provisions pour sinistres à payer auto, arrêtées au 31 décembre 2021. Cette action a conduit à l'ajustement desdites provisions sur la base des données disponibles dans les dossiers physiques, à la mise à jour des coûts moyens et à la requalification de la responsabilité de certains sinistres. Les tardifs ont été estimés compte tenu d'un ajustement ayant porté à la fois sur le nombre des dossiers et sur les coûts moyens arrêtés par année de survenance.

La provision pour sinistres à payer relative aux diverses branches d'assurance tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la Société et en application de la circulaire du Ministre des Finances n° 258 de l'année 2010.

Évaluation des provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance

directe :

Les provisions pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directe constatées au 31 décembre 2021 se rapportent aux créances suivantes :

- Créances sur assurés et intermédiaires d'assurance ;
- Créances sur les compagnies d'assurance au titre des conventions IDA/HIDA ;
- Chèques et traites impayés sur assurés et intermédiaires d'assurance.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la Direction et de la variation significative de ces provisions au cours de l'exercice 2021, nous avons considéré que leur estimation constitue un point clé de l'audit.

Pour apprécier le caractère raisonnable des provisions pour dépréciation, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Apprécier le respect des prescriptions de la circulaire du CGA n° 24/2017 en date du 29 mars 2017, relative aux nouvelles modalités de calcul des provisions sur les créances des assurés et des intermédiaires d'assurance ;
- Effectuer des demandes de confirmation de soldes auprès des intermédiaires d'assurance ;
- Apprécier le caractère prudent et justifié des provisions constituées au titre des créances sur les compagnies adverses.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble

sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre

indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, il nous a été permis de déceler plusieurs déficiences au niveau du système d'information et des contrôles internes de la Société. Un rapport traitant des déficiences identifiées au cours de notre audit a été remis à la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Autres vérifications

Nous avons examiné les ratios prudentiels de la Société, tels que déterminés au 31 décembre 2021, et formulons les observations suivantes :

- La marge de solvabilité est au-dessous du minimum réglementaire prévu par les dispositions de l'article 58 bis du code des assurances ;

- Le taux de représentation des engagements techniques s'établit à 90% ; il est en deçà du taux minimum de 100% prévu par l'article 29 de l'arrêté du Ministre des Finances en date du 27 février 2001, fixant la liste et le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Signalons que des BTA en pensions livrées, souscrits par la Société auprès de certaines banques de la place, totalisent 64.700.027 DT au 31 décembre 2021. Ces placements qualifiés de prêts par le Comité Général des Assurances (CGA) sur la base d'un avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC), ne sont pas considérés comme étant des actifs admis en représentation des provisions techniques. Toutefois, le taux de représentation des engagements techniques passerait à 105% dans l'hypothèse de leur transformation en actifs admis en représentation des provisions techniques.

Tunis, le 25 mai 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**

Abderrazak GABSI, associé

P/ GAC - CPA International

Chiheb GHANMI, associé

AMI ASSURANCES
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Messieurs les Actionnaires de la Société "AMI Assurances",

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2021

- La liste des emprunts obligataires émis par la Banque Nationale Agricole (BNA Bank) et auxquels la Société "AMI Assurances" a souscrit, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2021-1	8.000.000	8.000.000	09/06/2021	04/06/2026	9,10%
Total en DT	8.000.000	8.000.000			

- La liste des comptes à terme souscrits par la Société "AMI Assurances" auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	35.000.000	35.000.000	28/01/2021	26/01/2026	7%
CAT BNA	40.000.000	40.000.000	30/12/2021	17/02/2022	7%
Total en DT	75.000.000	75.000.000			

- La liste des pensions livrées adossées à des BTA souscrites par la Société "AMI Assurances" auprès de la BNA Bank, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présente comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
Pension livrée / BTA	61.999.490	-	15/11/2021	25/11/2021	6,24%
Pension livrée / BTA	59.999.260	59.999.260	29/11/2021	25/02/2022	7,24%
Total en DT	121.998.750	59.999.260			

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Une convention cadre de bancassurance a été conclue, en novembre 2018, entre la Société "AMI Assurances" et la BNA Bank ;
- En 2018, la Société "AMI Assurances" a souscrit au fonds commun de placement « FCP Sécurité », géré par la BNA Capitaux, pour un montant de 8.000.068 DT ;
- La Société "AMI Assurances" a mis gratuitement à la disposition de l'UGTT un appartement à usage de bureau sis à Tunis, 25 Avenue de Paris, qu'elle a pris en location moyennant un loyer mensuel de 447 DT (hors TVA) ;
- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à El Fahs, Avenue Habib Bourguiba, contre un loyer mensuel de 560 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a loué de l'UGTT un local sis à Tunis, Rue Ali Darghouth, contre un loyer mensuel de 586 DT (Hors TVA). Ce local est mis à la disposition d'un agent d'assurance de la Société ;
- La Société "AMI Assurances" a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance-vie avec la société GMP dans laquelle elle est actionnaire et membre de son conseil d'administration, et ce, pour une durée initiale allant du 16/02/2012 jusqu'au 31/12/2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement à la société GMP d'une rémunération détaillée comme suit :
 - 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues,
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par la Société "AMI Assurances" au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues ;
- En vertu d'une convention conclue avec la société GMP le 08/02/2012, objet d'un avenant en date du 18/12/2012, une avance en compte courant associé de 60.000 DT a été consentie par la Société "AMI Assurances" (remboursable dans deux ans, avec application d'un intérêt au TMM). Cette convention a été renouvelée, le 01/04/2014, pour une période de deux ans.

Cependant, passant par des difficultés financières persistantes, la société GMP n'arrive pas à honorer ses engagements. De ce fait, une provision pour dépréciation de 60.000 DT a été comptabilisée par la Société "AMI Assurances" pour couvrir le risque de crédit encouru ;

- Les emprunts obligataires émis par la BNA Bank et auxquels la Société "AMI Assurances" a souscrit, avant l'année 2021, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
BNA 2009	1.000.000	-	31/03/2009	30/06/2021	5,40%
BNA UFGA 2011	1.000.000	-	26/05/2011	26/05/2021	6,20%
BNA 2016	8.000.000	-	19/10/2016	19/10/2021	7,40%
BNA 2017-1	500.000	-	10/03/2017	15/02/2021	7,40%
BNA 2017-2	5.000.000	1.000.000	21/12/2017	29/12/2022	7,60%
BNA 2018-1	2.500.000	-	22/07/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	1.000.000	-	30/07/2018	11/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500.000	-	31/07/2018	11/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500.000	-	09/08/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2018-1	500.000	-	09/08/2018	25/06/2021	8,25%
BNA 2019-1	4.000.000	3.200.000	05/11/2019	10/01/2025	10,50%
BNA 2019-1	1.000.000	800.000	25/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2019-1	2.000.000	1.600.000	30/12/2019	10/01/2025	10,50%
BNA2020-1	3.500.000	2.800.000	30/10/2020	23/11/2025	9,50%
BNA2020-1	1.500.000	1.200.000	21/10/2020	23/11/2025	9,50%
Total en DT	32.500.000	10.600.000			

- Les comptes à terme souscrits par la Société "AMI Assurances" auprès de la BNA Bank, avant l'année 2021, se présentent comme suit :

Désignation	Principal souscrit	Principal restant dû au 31/12/2021	Date de souscription	Date d'échéance	Taux d'intérêt
CAT BNA	35.000.000	-	23/10/2020	28/01/2021	6,80%
CAT BNA	3.000.000	-	16/01/2020	16/01/2021	11,81%
Total en DT	38.000.000	-			

Obligations et engagements de la Société "AMI Assurances" envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 10 novembre 2017. Elle se compose des éléments suivants :
 - un salaire annuel net de 240.000 DT,
 - une voiture de fonction,
 - 400 litres de carburant,
 - les avantages en nature accordés au personnel sous forme de bons de restauration et de couverture maladie groupe ;
- Le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2021, a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 août 2021 à 7.000 DT par administrateur. Ainsi, la charge globale se rapportant à l'exercice 2021 s'élève à 56.000 DT ;
- Le montant brut de la rémunération accordée aux membres des comités permanents issus du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2021, a été également fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 août 2021 à 7.000 DT par membre de chaque comité. La charge globale se rapportant à l'exercice 2021 s'élève à 126.000 DT et se répartit par comité comme suit :
 - comité stratégique : 28.000 DT,
 - comité permanent d'audit : 21.000 DT,
 - comité de placement : 28.000 DT,
 - comité des risques : 21.000 DT,
 - comité de nomination et de rémunération : 28.000 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 mai 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé

P/ GAC - CPA International
Chiheb GHANMI, associé